

MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DES CTG



3 juin 2025
La Chapelle-sur-Erdre

PROGRAMME

- 14h00 – 14h15 **Introduction | Katell Andromaque et Thierry Delemotte**
- 14h15 – 14h40 **Convention CTG et annexes**
- 14h40 – 14h55 **Articulation entre la CTG et le SPPE**
- 14h55 – 15h15 **Calendrier de renouvellement**
- 15h15 – 15h35 **Pause**
- 15h35 – 16h35 **Approche orientée « changement »
Présentation et témoignage de Pornic Agglo**
- 16h35 – 17h00 **Financement du diagnostic
Point sur les attendus du poste de chargé
de coopération**



INTERVENTIONS



LA CTG EN BREF

La CTG est signée entre la Caf et les collectivités.

D'autres partenariats peuvent être valorisés dans la CTG avec :

**Le Conseil
départemental**



Projet de territoire
solidaire

**L'Agence régionale
de santé**



Contrat local
de santé

**La Mutualité
sociale agricole**



Grandir en milieu
rural

Le Sdjes (service
départemental à la jeunesse,
à l'engagement et au sport)



PEDT

1

Convention CTG et annexes



CONVENTION CTG ET ANNEXES

Corps de la convention

- Co-renseigné par la Caf et la collectivité
- Nouvelle trame à venir en 2025 avec application pour toutes les Ctg en renouvellement

Plusieurs annexes

- Annexe 1 | Évaluation de la précédente CTG
- Annexe 2 | Diagnostic partagé alimenté par le portrait de territoire
- Annexe 3 | Liste des équipements et services soutenus par les collectivités et par la Caf
- Annexe 4 | Plan d'actions – Fiches actions dont schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil
- Annexe 5 | Modalités de pilotage stratégique et opérationnel, et suivi de la CTG
- Annexe 6 | Modalités d'évaluation de la nouvelle CTG
- Annexe 7 | Délibération conseil municipal et/ou conseil communautaire

Évaluation de la précédente CTG

Deux volets sont à évaluer



le plan d'action



la démarche CTG
(pilotage, partenariat,
transversalité, etc.)

Quel outil ?

- Un guide de la Cnaf a été réalisé.

Qui ?

C'est le **chargé de coopération globale** qui anime la démarche d'évaluation en associant :

- les élus du territoire ;
- les partenaires institutionnels et associatifs ;
- les chargés de coopération thématiques.

Diagnostic partagé alimenté par le portrait de territoire

Le portrait de territoire

- document transmis par la Caf.
- il alimente le diagnostic partagé du territoire.

Le diagnostic partagé comprend :

- le portrait de territoire ;
- toutes autres données froides que vous avez ;
- de la donnée chaude (professionnel, élus, partenaires du territoire)
- les enjeux que vous retenez.

Petite enfance - Synthèse

CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ



BESOINS

Nombre de naissances

576

CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

258

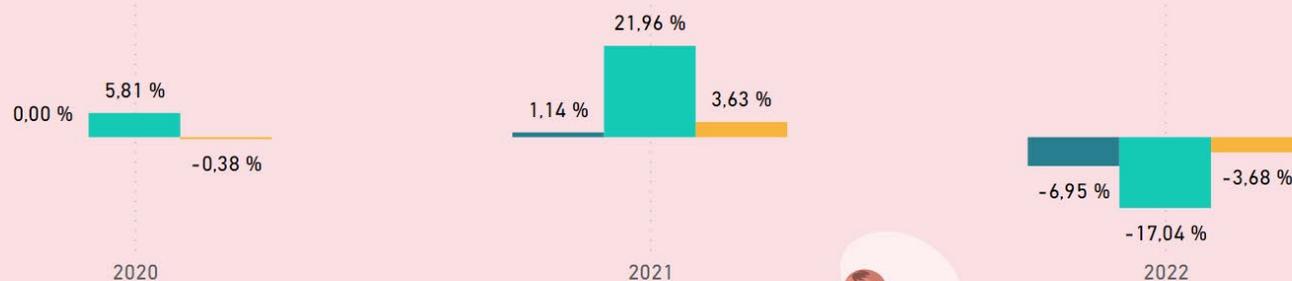
CC DU SUD ESTUAIRE

16 130

LOIRE ATLANTIQUE

Evolution du nombre de naissances

● CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ● CC DU SUD ESTUAIRE ● LOIRE ATLANTIQUE



Evolution du nombre d'enfants 0-2 ans

● CA PORNIC AGGLO PAY... ● CC DU SUD ESTUAL... ● LOIRE ATLANTIQU...



Territoire	enfants 00-02 ans	part enfants 00-02 ans	part enfants 0-2 ans avec parents biactifs ou monoparents actifs occupés
CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	1 633	13 %	74 %
CC DU SUD ESTUAIRE	800	13 %	72 %
LOIRE ATLANTIQUE	43 670	14 %	65 %

OFFRE

Nombre de places (à venir)



Territoire	MAM	MC PAJE	PSU
CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	XXX	XXX	XXX
CC DU SUD ESTUAIRE	XXX	XXX	XXX
LOIRE ATLANTIQUE	XXX	XXX	XXX

CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

433

assistantes maternelles agréés,

295

assistantes maternelles actives

LOIRE ATLANTIQUE



8 963

assistantes maternelles agréés,

6 474

assistantes maternelles actives

CC DU SUD ESTUAIRE

189

assistantes maternelles agréés,

136

assistantes maternelles actives

Petite enfance - Synthèse



CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

ADEQUATION BESOINS/OFFRE

Taux de couverture petite enfance

76,9 %

CA PORNIC AGGLO PAYS
DE RETZ

84,1 %

CC DU SUD ESTUAIRE

76,2 %

LOIRE ATLANTIQUE

Age des assistantes maternelles

● assistantes maternelles 35-49 ans ● assistantes maternelles 50-59 ans ● assistantes maternelles 60 ans et plus



Petite enfance - Identification des tensions



CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

	évolution enfants 00-02 ans	part assistantes maternelles 60 ans et plus	part enfants 0-2 ans avec parents biactifs ou monoparents actifs occupés	taux de couverture petite enfance
<input type="checkbox"/> commune				
CHAUMES EN RETZ	11 %	9 %	77 %	76 %
CHAUVE	-16 %	5 %	82 %	78 %
CHEIX EN RETZ	-15 %	0 %	94 %	75 %
LA BERNERIE EN RETZ	-13 %	20 %	60 %	82 %
LA PLAINE SUR MER	-24 %	7 %	68 %	57 %
LES MOUTIERS EN RETZ	-24 %	0 %	52 %	41 %
PORNIC	0 %	20 %	71 %	98 %
PORT SAINT PERE	-13 %	0 %	77 %	71 %
PREFAILLES	-28 %	0 %	92 %	259 %
ROUANS	-2 %	13 %	79 %	69 %
SAINT HILAIRE DE CHALEONS	-14 %	7 %	79 %	63 %
SAINT MICHEL CHEF CHEF	26 %	20 %	73 %	61 %
SAINTE PAZANNE	-29 %	4 %	75 %	83 %
VILLENEUVE EN RETZ	6 %	6 %	67 %	66 %
VUE	11 %	6 %	87 %	87 %
<input type="checkbox"/> departement				
LOIRE ATLANTIQUE	-4 %	11 %	65 %	76 %
<input type="checkbox"/> epci				
CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	-5 %	10 %	74 %	77 %

Petite enfance - Détail

CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ



Evolution

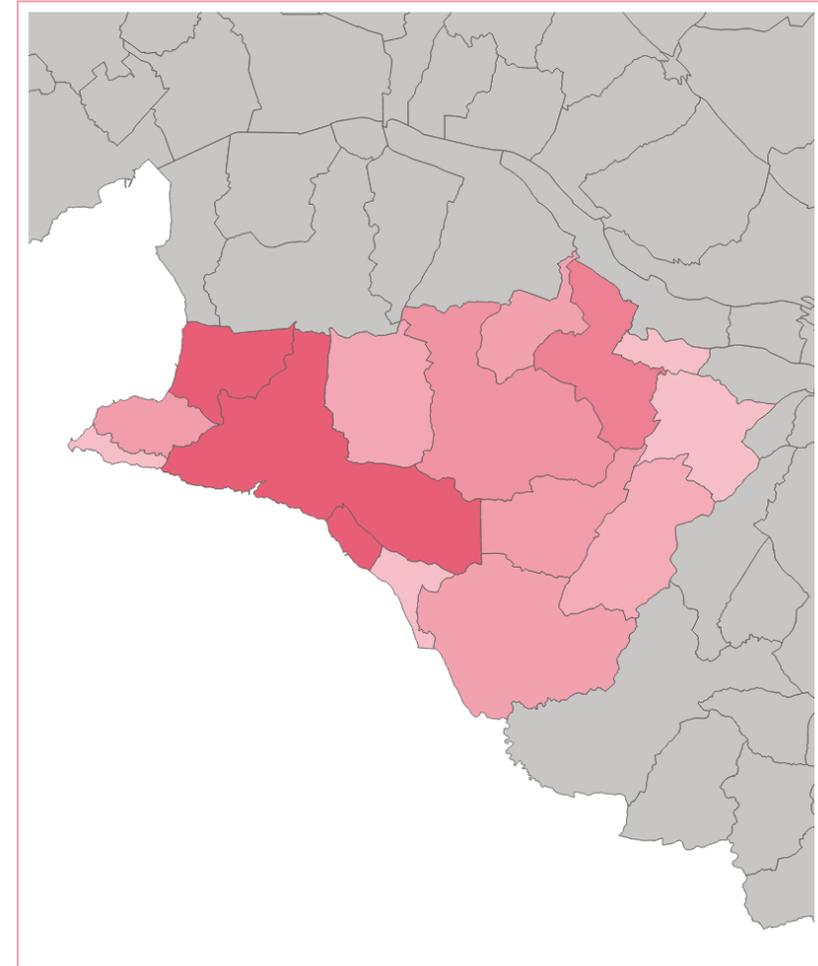
Nombre

Part

choix indicateur

- assistantes maternelles 60 ans et plus
- enfants 00-02 ans
- enfants 0-2 ans avec parents biactifs ou monoparent...
- familles à bas revenus avec enfants 0-2 ans
- familles monoparentales avec enfants 0-2 ans
- places assistantes maternelles
- taux de couverture petite enfance

Territoire	part assistantes maternelles 60 ans et plus
commune	
CHAUMES EN RETZ	9 %
CHAUVE	5 %
CHEIX EN RETZ	0 %
LA BERNERIE EN RETZ	20 %
LA PLAINE SUR MER	7 %
LES MOUTIERS EN RETZ	0 %
PORNIC	20 %
PORT SAINT PERE	0 %
PREFAILLES	0 %
ROUANS	13 %
SAINT HILAIRE DE CHALEONS	7 %
SAINT MICHEL CHEF CHEF	20 %
SAINTE PAZANNE	4 %
VILLENEUVE EN RETZ	6 %
VUE	6 %
departement	
LOIRE ATLANTIQUE	11 %
epci	
CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	10 %



Liste des équipements et services

soutenus par les collectivités et par la Caf

Une liste des équipements et services par signataire doit être rédigée dans le respect des compétences détenues.

Nom de la collectivité locale signataire	
Type de structure	Nom / adresse de la structure / montant financé par la Caf et la collectivité
EAJE PSU	
EAJE micro-crèche Paje	
Assistants maternels / MAM	
RPE	
Maison des 1 000 premiers jours Maison des parents	
Dispositifs passerelles	
LAEP	
Actions de soutien à la parentalité	
Clas	
ALSH périscolaire / extrascolaire	
Accueil de jeunes	
Centres sociaux / EVS	
Autre	

Plan d'action

Les enjeux retenus dans le plan d'action doivent être déterminés lors du diagnostic partagé.

Généralités

- **4 thématiques obligatoires** : petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité
- **1 thématique complémentaire** fortement recommandée : accès aux droits ou Animation de la vie sociale
- **Si une CTG ne couvre que 4 thématiques** : élargissement en cours de CTG à au moins une autre thématique
- Un **plan d'action pour l'intercommunalité**
- Un **plan d'action par commune** si l'intercommunalité n'a pas l'intégralité des compétences
- Le plan d'action doit à minima contenir les **projets-phares, expérimentaux ainsi que les nouvelles actions**
- Un **calendrier de mise en œuvre** du plan d'actions

Plan d'action

Exemple de plan d'action

Les orientations stratégiques sont déclinées en plan d'action :



Plan d'action

Exemple de plan d'action

Axe stratégique #1 - Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance vers l'âge adulte				
Prendre en compte l'enfant dans sa globalité				
2025	1	Formalisation d'une stratégie d'accompagnement à 360 <i>>> axe prioritaire sur le handicap.</i>		
2025-2026	2	Cadre d'échanges sur des situations problématiques concernant les 12/25 ans		
Construire un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, du jeune				
2025	3	Mise en œuvre de l'action « repérer pour mieux prévenir »		
2027	4	Médiation par les pairs sur les temps péri-éducatifs <i>>> Généralisation progressive à tous les sites</i>		
2026	5	Confortation du temps d' ateliers Ville dans le parcours global de l'enfant		

Plan d'action décliné en fiches actions

**Fiches actions
a minima pour les
projets-phares
et expérimentaux
ainsi que les
nouvelles actions,
avec une
projection sur la
durée de la CTG**

**Évolution possible
des fiches actions
en cours de CTG**

**Ajout de nouvelles
fiches actions
possible**

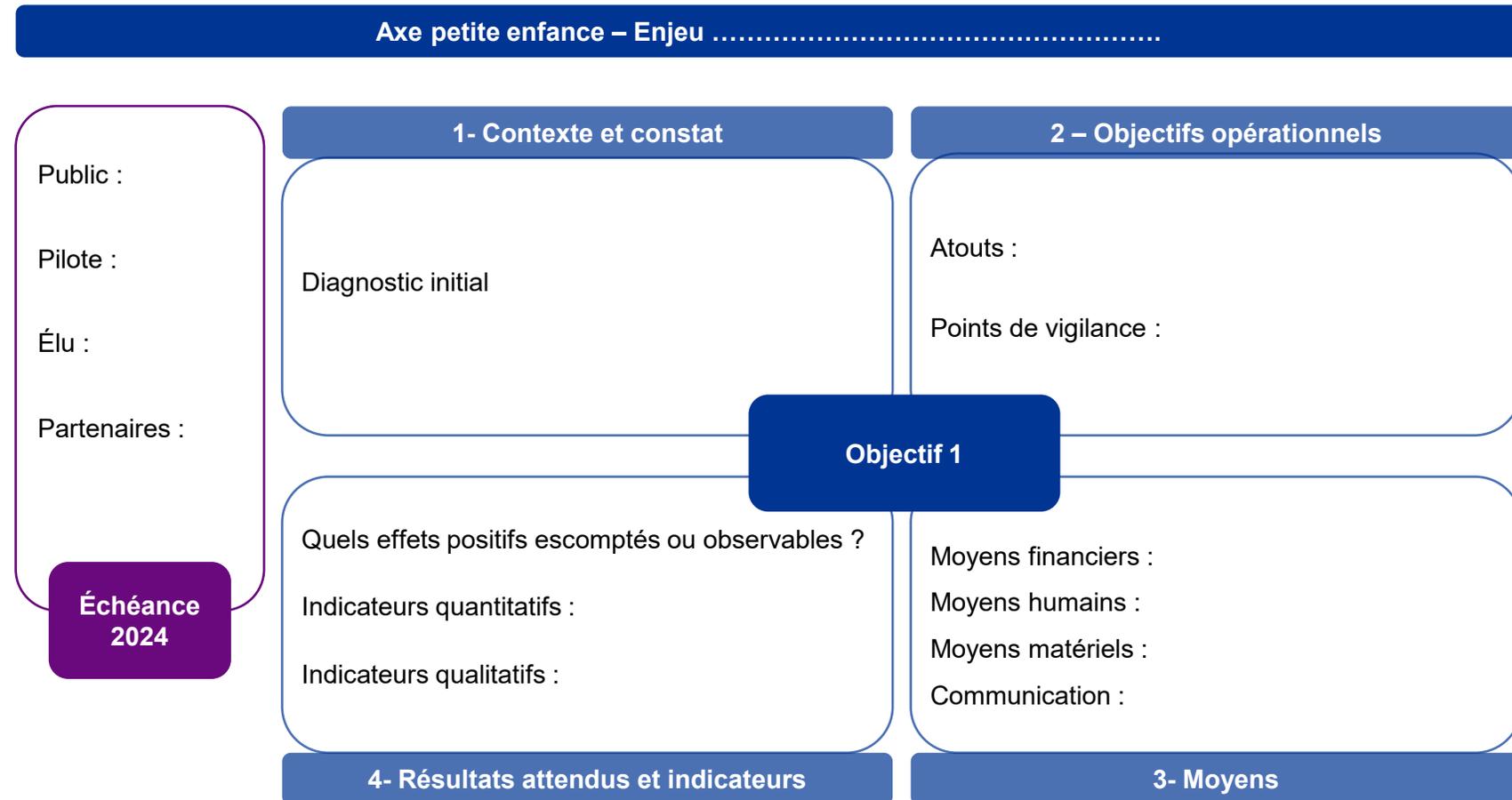
Plan d'action décliné en fiches actions

Exemple
de fiche action

Exemple de présentation : Action 1 (débutant par un verbe)	
Diagnostic initial	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en oeuvre
	Échéances de réalisation
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Plan d'action décliné en fiches actions

Exemple de fiche action



Plan d'action décliné en fiches actions

Exemple
de fiche action

Action #1	AXE STRATEGIQUE <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs			
 Objectifs visés	 Descriptif de l'action	 Le pilote Les partenaires Le(s) public(s) cible	 Calendrier potentiel, principales étapes	 Nous aurons réussi si... (résultats attendus et indicateurs d'évaluation)
		Pilote : Partenaires : Public cible :		

Modalités de pilotage

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Cette annexe doit décrire :

- les **instances de pilotage et de travail** (Copil, Cotech, groupes de travail...), leur **composition** et leur **fréquence de rencontre** ;
- les **missions des chargés de coopération, les thématiques suivies, et le nombre d'ETP financés** sur le territoire.

Plusieurs temps d'évaluation doivent être prévus dans la CTG.

**Le suivi continu
du plan d'action**
avec un tableau
de suivi de l'état
d'avancement
des actions

**Le partage avec
les partenaires**

- Un point d'étape annuel
- Une évaluation à mi-parcours
- Une évaluation en fin de parcours

**Les bilans
formalisés**

Deux bilans
formalisés (écrits) à
réaliser :

- intermédiaire
- à la fin de la CTG

2

Articulation entre la CTG et le SPPE



Articulation CTG / SPPE

Textes de référence du SPPE :

- Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
- Décret d'application du 1er avril 2025

Pour être en adéquation avec les obligations du SPPE le document CTG évolue :

- Dans le corps de la convention : nouveaux articles
- Dans l'annexe 2 diagnostic : des données supplémentaires sont demandées
- Dans l'annexe 4 plan d'actions / fiches actions : des éléments supplémentaires sont à intégrer

Un site à votre disposition :

[SPPE site du gouvernement](#)

Les collectivités locales sont les **autorités organisatrices (AO) d'accueil du jeune enfant (à compter du 1^{er} janvier 2025)**.

Elles exercent **4 compétences** en fonction du nombre d'habitants.

Quel que soit le nombre d'habitants de la commune ou de l'EPCI exerçant la compétence d'AO il/elles doivent :

- **recenser les besoins des familles** (ayant des enfants de moins de trois) ainsi que les modes d'accueil disponibles ;
- **informer et accompagner ces familles** (ainsi que les futurs parents).

Les communes (ou EPCI) de plus de 3 500 habitants doivent :

- **planifier** (au vu du recensement des besoins) le **développement des modes d'accueil** ;
- **soutenir la qualité** des modes d'accueil.

Les communes (ou EPCI) de plus de 10 000 habitants doivent :

- élaborer et mettre en œuvre un **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil**.

Diagnostic partagé

Les données SPPE à inclure dans le diagnostic partagé sont :

- Faire l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil des enfants de moins de trois ans,

- Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles,

- Identifier les zones caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à l'offre

Fiche action

Une fiche action SPPE à inclure :

Type de structure	Nom et adresse de la structure	Nombre actuel de places ou nombre actuel d'Etp RPE	Nombre actuel de places soutenues par la collectivité	Projection à 5 ans	Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Si projets d'investissement envisagés :	
						Préciser le type de projets : <i>rénovation, de construction, de transplantation, d'aménagement, d'extension</i>	Préciser les moyens humains, et en ingénierie, les freins identifiés et le calendrier prévisionnel
Eaje PSU				Modalité à choisir : - Maintien sans difficulté - Maintien avec difficulté - Fermeture de places envisagée : nombre de places projetées à horizon 20xx - Création de xx places à horizon 20xx - Développement de xx place à horizon 20xx	x postes vacants x ETP à créer...		
Eaje MC Paje							
MAM							
RPE							
Dispositifs passerelle							

À compléter par toutes les autorités organisatrices quel que soit le nombre d'habitants

Fiche action

Afin de répondre aux attendus de la loi, les collectivités de plus de 10 000 habitants devront également renseigner les éléments suivants :

- les **partenariats et actions à développer** pour répondre aux **difficultés spécifiques des familles vulnérables** ;
- l'objectif d'un **développement renforcé des modes d'accueil** « à vocation d'insertion professionnelle » ;
- les **modalités d'accompagnement de l'ensemble des modes d'accueil** du territoire en matière de qualité d'accueil ;
- les **indicateurs et modalités d'évaluation** des objectifs énoncés ;
- les **partenariats à développer pour atteindre ces objectifs**, notamment avec le conseil départemental, d'autres collectivités territoriales, les gestionnaires ou les professionnels de l'accueil individuel concernés par les orientations.

Éléments complémentaires à compléter pour les collectivités de plus de 10 000 habitants

3

Calendrier de renouvellement



CALENDRIER DE RENOUVELLEMENT DES CTG



3 juin 2025

Réunion d'information à destination des territoires en renouvellement de CTG à la Chapelle-sur-Erdre



Juillet à octobre 2025

Mise en œuvre de l'évaluation de l'ancienne CTG



Novembre 2025 à mars 2026

Élaboration du diagnostic de la future CTG



Juin 2026

Présentation de l'évaluation et du diagnostic aux nouveaux élus suite aux élections municipales



Juin à octobre 2026

Définition des enjeux, des orientations et du plan d'action



Octobre à décembre 2026

Déclinaison des fiches actions notamment pour les projets phares et les actions nouvelles



Décembre 2026 à janvier 2027

Écriture puis finalisation de la CTG



Février 2027

Validation par la Caf



Mars 2027

Validation par les conseils communaux et communautaires

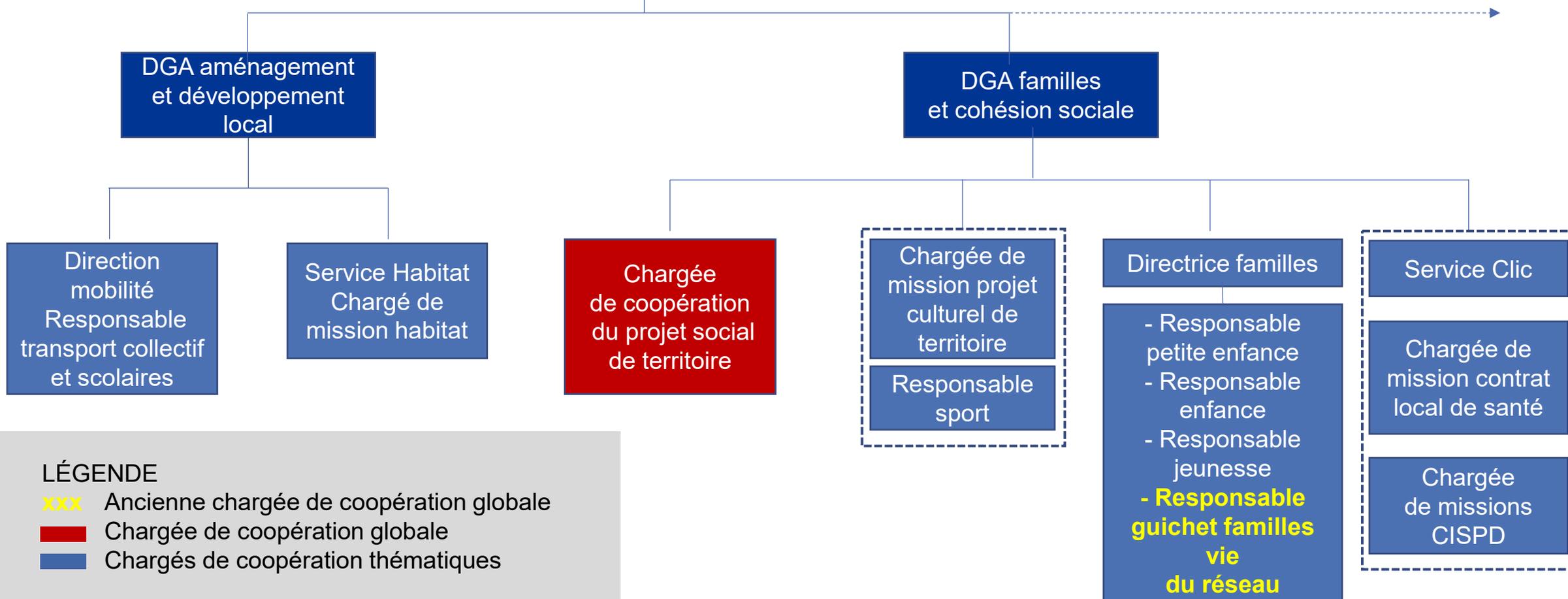
4

Approche orientée « changement »



Présentation du territoire Pornic Agglo / Pays-de-Retz

DGS PORNIC AGGLO / PAYS-DE-RETZ



Deuxième CTG 2025 - 2029

Le renouvellement de la CTG a été anticipé en 2023.

Marché à procédure adaptée : le choix s'est porté sur un prestataire extérieur par rapport à la méthodologie proposée par ce dernier :

- transversalité de la démarche et coopération interservices ;
- coopération avec les acteurs locaux et institutions.

Le cahier des charges a été travaillé en interne par la chargée de coopération CTG avec les attendus suivants dans le cahier des charges :

- **large mobilisation des acteurs à chaque étape du projet** pour coconstruire la CTG : a minima les élus, les services de l'agglomération, les partenaires associatifs, les partenaires institutionnels, les habitants (citoyens, bénéficiaires) ;
- **animation de séances participatives** avec l'ensemble des acteurs ;
- **accompagnement du coordinateur** de la CTG ;
- **définition des modalités de gouvernance** et de suivi-évaluation ;
- **rédaction de la CTG** et mise en forme des documents.

Deuxième CTG 2025 - 2029

Organisation structurelle de la démarche

- Déroulé de chaque journée travaillée en concertation avec le prestataire extérieur (8 journées complètes de réunion).
- Binôme d'animateurs du prestataire extérieur pour animer chaque journée .
- Comptes-rendus réalisés par le prestataire extérieur, disponibles sur une plateforme dématérialisée accessibles à tous les participants.
- Gestion administrative réalisée par coordinateur CTG (bases de données, invitations, inscriptions...).

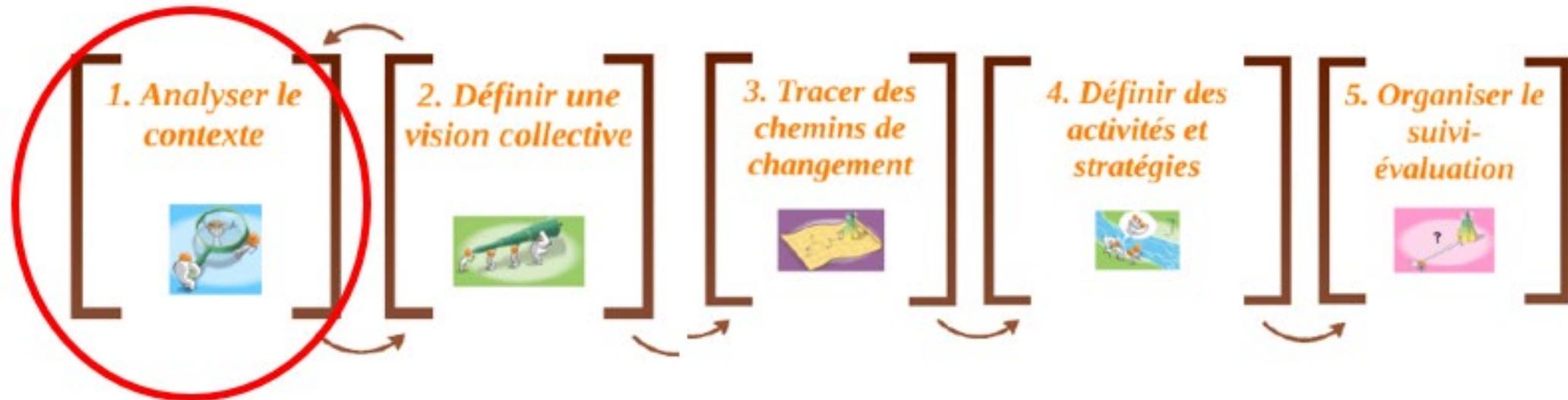
Trois instances de travail

- **Cercle de pilotage** (conseil des maires) : président de l'interco, vice-présidents des commissions, maires, directeur de l'action sociale Caf, responsables de services, Département.
- **Cercle projet de territoire** : associations, services départementaux, services communaux et adjoints, services de l'agglomération, Caf.
- **Cercle projet de territoire élargi** : cercle projet de territoire + directeurs écoles, collèges & lycée, citoyens.

Utiliser une approche orientée “changement” pour structurer un plan d’actions

ÉTAPE 1

Une démarche en cinq étapes pour concevoir un projet.



Analyser le contexte

Phase d'analyse du contexte avec la réalisation d'un diagnostic de territoire.

Cette étape permet de :

- créer une dynamique collaborative sur le territoire (croisement des savoirs, des expertises) ;
- s'accorder sur les enjeux prioritaires du territoire ;
- encourager les élus à avoir une lecture sociale de leur territoire.

Phase de la mission

1^{ère} étape
LANCEMENT
DE LA DÉMARCHE



Matin
Cercle de pilotage
-
Après-midi
Cercle projet
de territoire

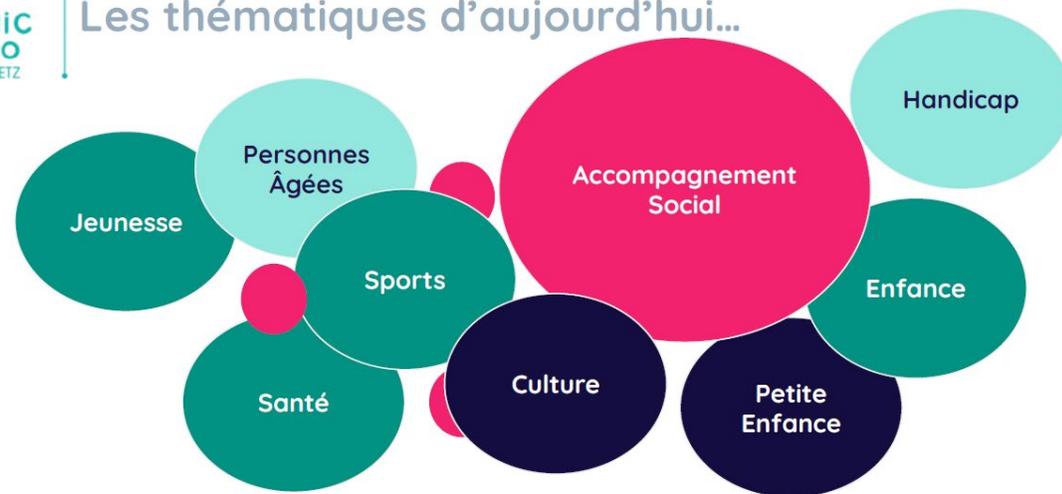
2^e étape
DIAGNOSTIC
PARTICIPATIF
= COLLECTE
DES DONNÉES
CHAUDES



Début
de la mobilisation
des acteurs – repérage
des enjeux du territoire



Les thématiques d'aujourd'hui...



De nouvelles thématiques se sont rajoutées : mobilité, habitat, numérique.

Réalisation du Diagnostic

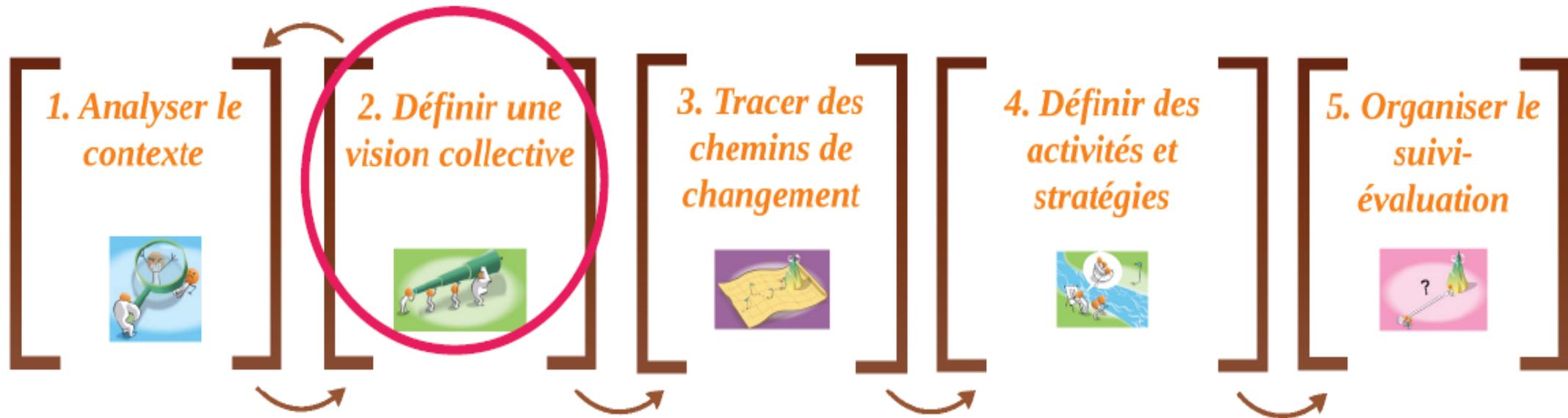
La partie quantitative du diagnostic : réalisé en interne, en lien avec les autres stratégies de l'agglo.

La partie qualitative : collecte des données chaudes par ateliers :

- 9 thématiques regroupant élus et professionnels ;
- 2 spécifiques pour les élus ;
- 4 spécifiques pour les habitants.

Utiliser une approche orientée “changement” pour structurer un plan d’actions

ÉTAPE 2



Définir une vision collective

La vision collective est une ambition qui doit être réaliste et optimiste pour les acteurs d'un territoire.

Il s'agit de la situation que vous aimeriez voir dans le futur (10 à 15 ans).

L'écriture de la vision doit partir des éléments de diagnostic et des enjeux prioritaires validés.

La vision doit être formulée collectivement et démarrer par : **En 2037, territoire...**

Définir une vision collective

Nous, acteurs des 15 communes de Pornic agglo / Pays-de-Retz, avons l'ambition de proposer des services de qualité accessibles à tous les habitants en prenant en compte durablement les spécificités, la diversité et la qualité environnementale de notre territoire.

Nous encourageons les co-constructions, les coopérations et les projets innovants. Nous créons des moments de partage et des espaces propices aux échanges afin de dynamiser le lien social et intergénérationnel avec une attention particulière aux publics les plus vulnérables.

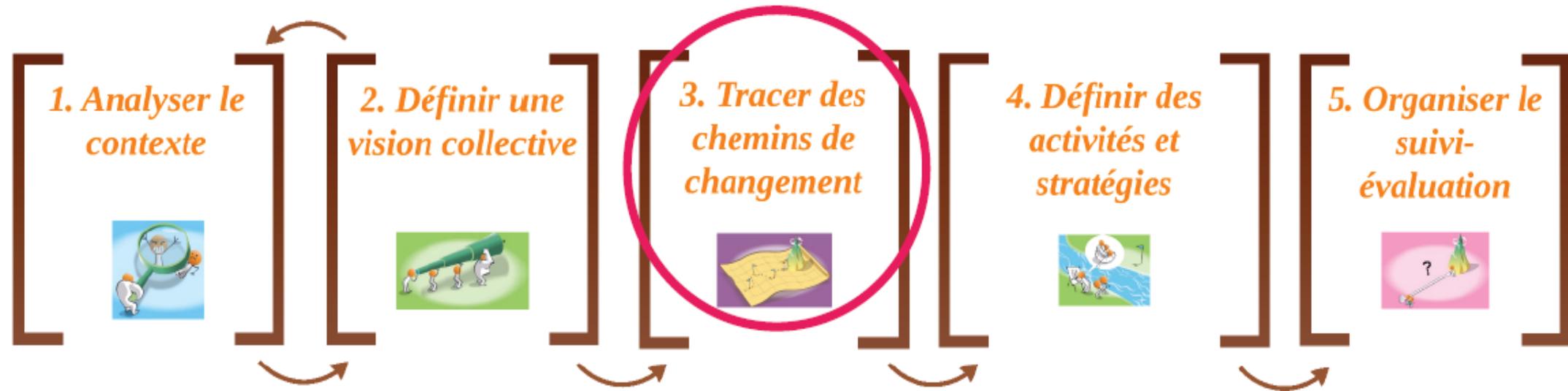
Nous nous appuyons sur nos forces vives* et valorisons leur participation et leur engagement de façon à ce que chacun trouve sa place pour agir.

* les habitants jeunes ou moins jeunes, permanents ou de passage, les élus, les partenaires institutionnels, les associations, les bénévoles et les professionnels, etc.

Utiliser une approche orientée “changement” pour structurer un plan d’actions

ÉTAPE 3

Une démarche en cinq étapes pour concevoir un projet.



Il s’agit :

- de réfléchir aux étapes successives de changement pour atteindre la vision en s’appuyant sur plusieurs hypothèses ;
- d’identifier les marqueurs de progrès pour atteindre la vision.

Approche orientée « changement »

De quoi s'agit-il ?

S'intéresser aux changements implique :

- prendre du recul sur les réalisations pour regarder comment le territoire évolue (y compris l'imprévu) ;
- s'intéresser à ce que l'on produit et moins ce que l'on fait ;
- regarder les acteurs et l'action collective (quelles sont les modifications de comportement, comment ils sont moteurs du développement territorial) ;
- être dans une logique de contribution collective.

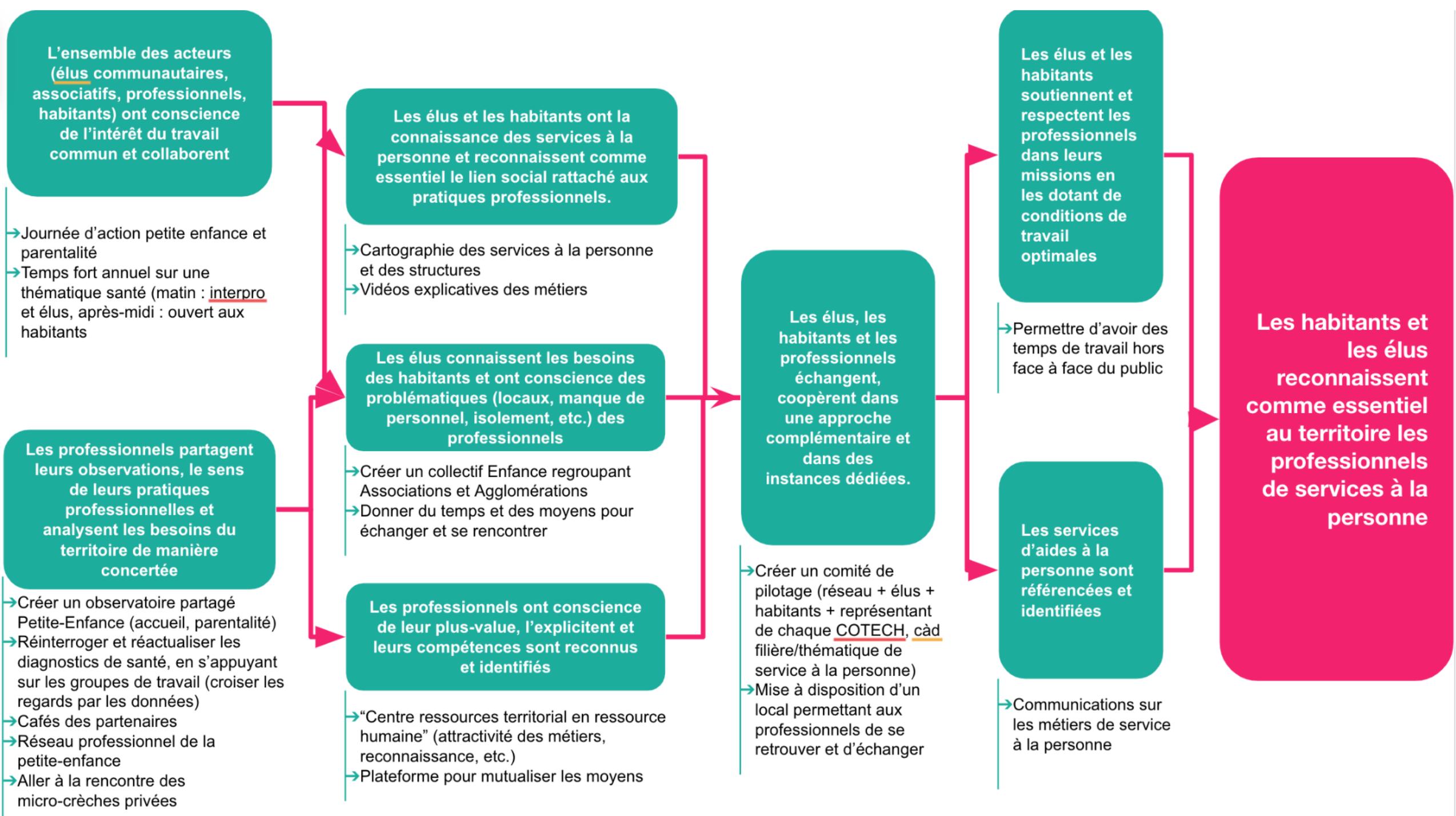
J'ai rien contre le changement,
MAIS FAUT PAS QUE ÇA PERTURBE LA ROUTINE.



Validation de la vision

Temps de validation par le cercle de pilotage à mi-parcours :

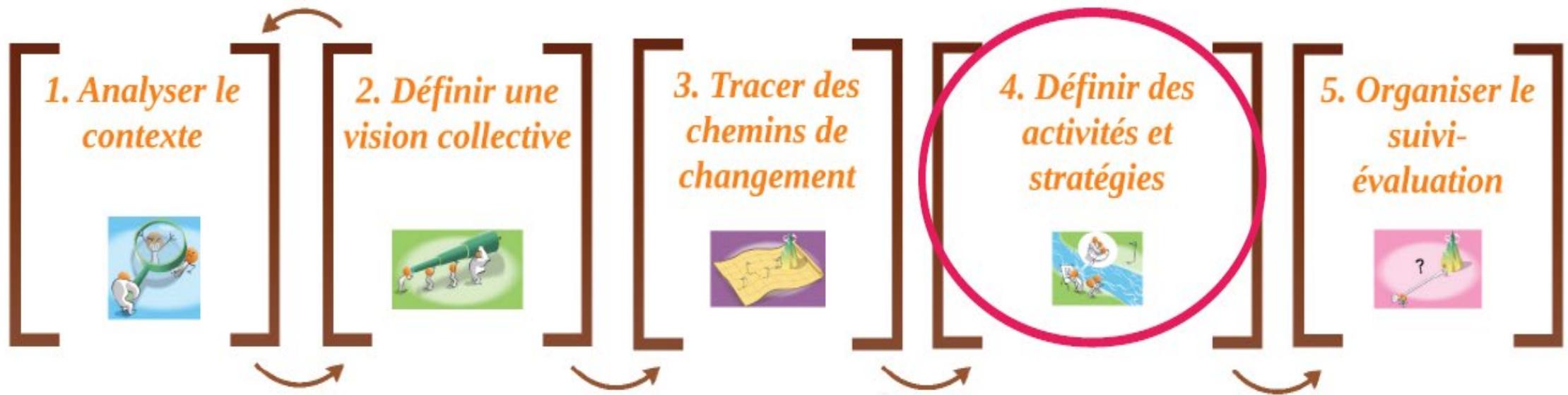
- Validation de la vision, avec quelques modifications
- Priorisation des 5 changements fin de projet sur les 12 proposés



Utiliser une approche orientée « changement » pour structurer un plan d'actions

ÉTAPE 4

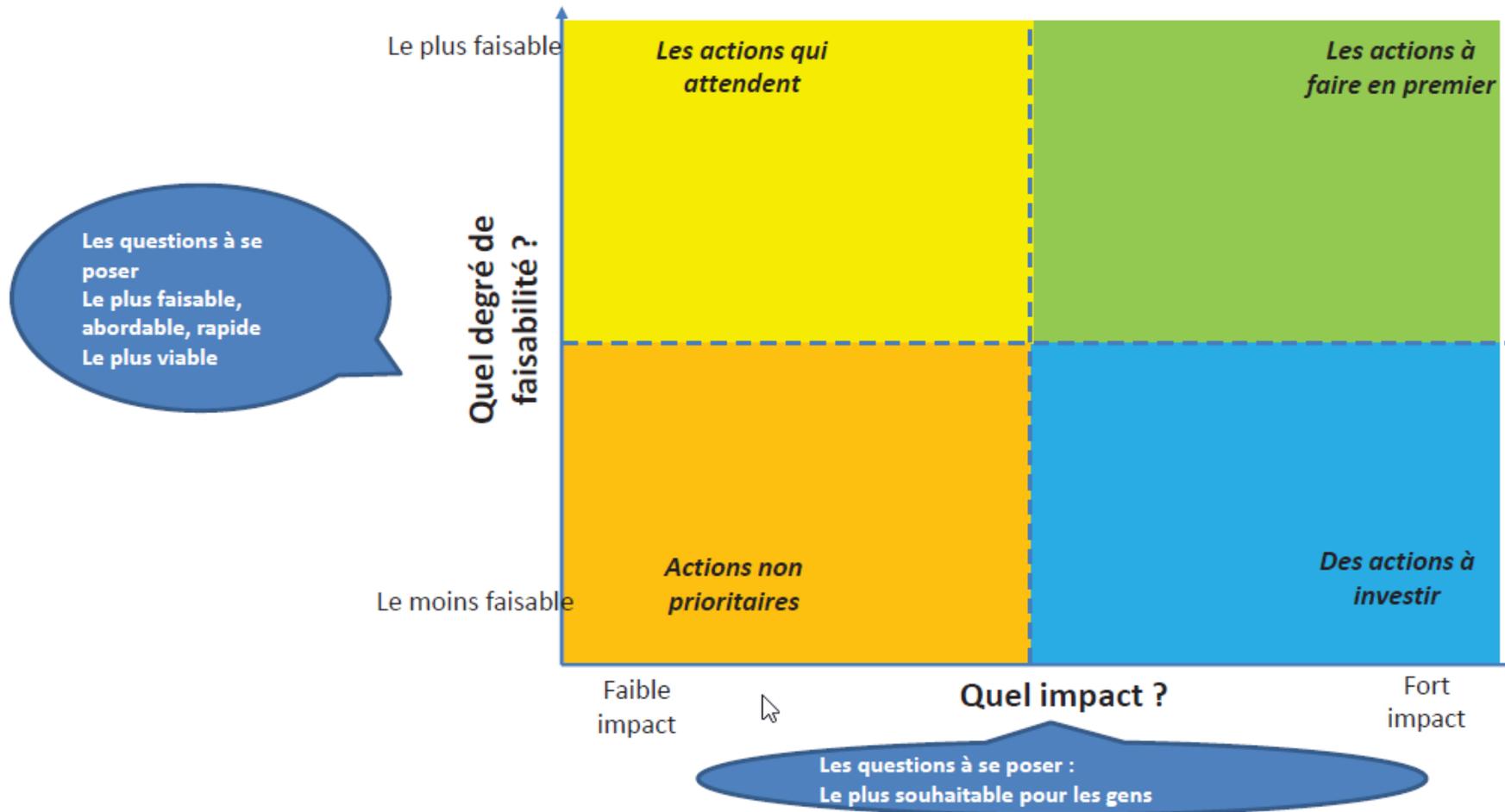
Une démarche en cinq étapes pour concevoir un projet.



Cette étape consiste à :

- décliner le projet de manière opérationnelle ;
- amener les acteurs à réfléchir collectivement aux activités les plus pertinentes pour générer les changements permettant d'atteindre la vision.

Définir des activités et stratégies



Définir des activités et stratégies

Et les fiches actions ?

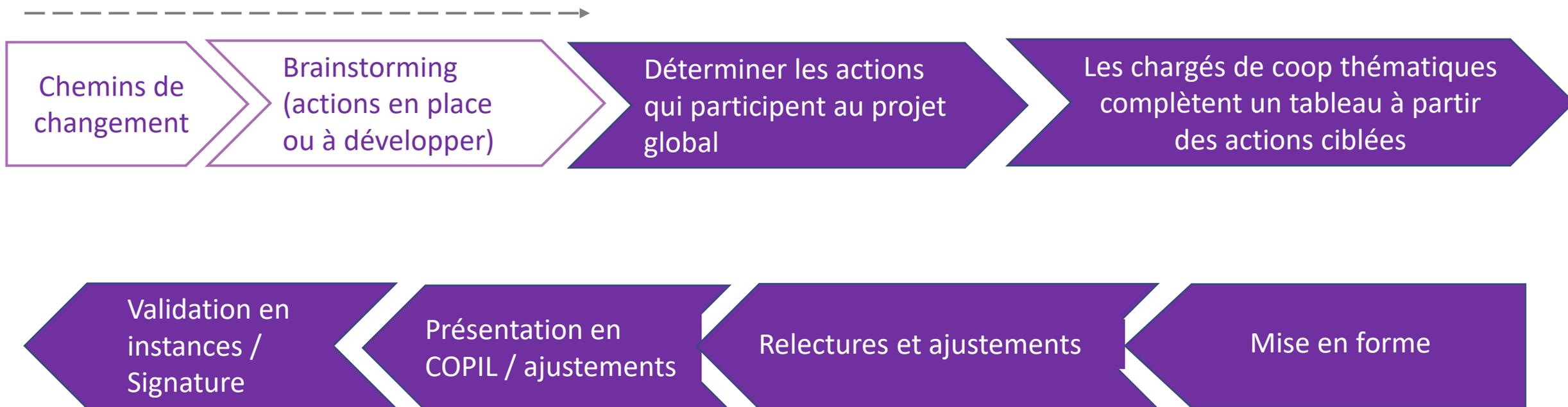
- Nécessaires pour déployer les moyens de la mise en œuvre.
- Concernent a minima les projets phares, expérimentaux et les actions nouvelles sur la durée de la CTG (exemple : la création d'un centre social sur un territoire).

Définir des activités et stratégies Et les fiches actions ?

- Demi-journée : **brainstorming des actions déjà en place ou souhaitées** avec le prestataire extérieur rattachées à chaque chemin de changement
- **Idées insuffisamment développées et non priorisées**
- **Pas d'accompagnement du prestataire extérieur** sur toute la déclinaison opérationnelle : à savoir rédaction de la feuille de route et des fiches actions (rajouter icône) par les services de l'agglo (sortie du processus participatif avec les acteurs locaux)

Élaboration du plan d'action

Accompagnement par le prestataire extérieur



Les + de la démarche

- L'interconnaissance des acteurs
- L'implication des élus
- La mise en confiance et la coopération durable des acteurs
- La place de chacun (horizontalité)
- La transversalité
- Donner des outils de participation et d'animation dynamiques et innovants aux participants

Les points de vigilance

- Chamboulement des habitudes
- Le livrable n'est pas une CTG
- Acculturation nécessaire à l'approche orientée changement
- Incertitude sur le résultat
- Relance immédiate de la démarche pour maintenir engouement et mobilisation

Coordonnées

Pour toutes questions sur la démarche réalisée par Pornic Agglo n'hésitez pas à les contacter : projetsocialdeterritoire@pornicagglo.fr

5

Financement du diagnostic



Des financements mobilisables pour accompagner la réalisation du renouvellement

L'INGÉNIERIE

Des dépenses d'ingénierie peuvent être mobilisées dans le cadre d'une CTG. Ces dépenses ont un caractère ponctuel.

Financement Caf : montant maximum de 24 000 € / an, dans la limite de 50% d'un coût global plafonné à 48 000 €.

DIAGNOSTIC

Une dépense de diagnostic peut être mobilisée au démarrage de la CTG. La dépense doit être engagée lors de la dernière année de la CTG, pour préparer la suivante (facture en 2026).

Financement Caf : montant maximum de 7 500 €, dans la limite de 50 % d'un coût global plafonné à 15 000 € par diagnostic initial.

CHARGÉ DE COOPÉRATION

Les missions des postes de chargés de coopération financés par la Caf comprennent la participation à la réalisation du diagnostic mais également l'animation et le pilotage des CTG.

6

Points sur les attendus du poste de chargé de coopération



Chargé de coopération : le référentiel

Dans la fiche de poste, le minimum attendu

- Dans le titre doit apparaître chargé de coopération CTG
- Dans les missions doivent apparaître : la participation à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG

Les attendus

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- Organisation et animation de la relation avec la population
- Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Chargé de coopération : le référentiel

Indicateurs d'évaluation

- Un état des lieux pour évaluer l'adéquation du poste avec le référentiel (adressé à tous les chargés de coopération en 2025)
- Par la suite, une évaluation des postes au moment du renouvellement des CTG. Cette évaluation est en corrélation avec les activités attendues.

Un questionnaire type est en cours de construction pour aider à l'évaluation de ces postes.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR CAF.FR



Des projets porteurs de sens

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

[En savoir plus](#)